

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation	
26/06/2020	
Date d'affichage	
26/06/2020	
Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil dix vingt, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire

Présents : MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolorès

Secrétaire de séance : CASARA Lydie

Délib182020

OBJET : Approbation du rapport CLECT portant sur le transfert des compétences « concession de distribution de gaz et d'électricité » et « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2129-29,

Vu le code général des impôts, notamment l'article L.1609 nonies C,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu les décisions adoptées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 novembre 2019,

Considérant qu'au titre de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit être communiqué aux conseils municipaux des communes membres aux fins d'approbation,

Considérant en effet que les conseils municipaux des communes membres de la Métropole prennent ainsi connaissance des montants arrêtés pour les charges et les recettes au titres des compétences transférées,

Considérant enfin que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 novembre 2019 s'est prononcée sur le transfert des compétences « concession de distribution de gaz et d'électricité » et « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme »,

Considérant que le rapport de cette commission a été notifiée le 26 novembre 2019 aux communes membres,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AR PREFECTURE

006-210600219-20200630-182020-DE
Reçu le 02/07/2020

COMMUNE DE BONSON
06830

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la communication, par la commission locale d'évaluation des charges transférées, du rapport de la séance du 25 novembre 2019 portant sur le transfert des compétences « concession de distribution de gaz et d'électricité » et « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » ainsi que sur la révision des charges nettes transférées au titre de la compétence « voirie/propriété » pour la commune de Clans, de la compétence « aménagement numérique » pour la commune de Saint-Laurent-du-Var et de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain du cimetière Antarès pour la ville de Nice.
- Approuve les termes du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 novembre 2019, rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,


Jean-Claude MARTIN

